





## Appel à candidature pour le dépôt de projets des associations œuvrant dans le domaine de lutte contre le travail des enfants au titre de l'année 2019

Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle lance la dixième édition de l'opération de réception des dossiers de candidatures pour la sélection des projets des associations œuvrant dans le domaine de lutte contre le travail des enfants et ce, conformément aux dispositions de la Circulaire du Premier Ministre n°07/2003 du 26 Rabii II 1424 (27 Juin 2003), relative au partenariat conclu entre l'Etat et les associations, au titre de l'année 2019, du **27** mai au **28** juin 2019 à 16H30.

Les projets qui seront présentés par les associations concernées doivent cibler les domaines suivants :

- 1) La prévention du travail précoce des enfants ;
- 2) Le retrait des mineurs des travaux dangereux et leur réinsertion;
- 3) Le retrait des enfants du travail, notamment le travail domestique et leur réinsertion.

Le dossier de candidature doit comporter une demande adressée à Monsieur le Ministre jointe d'un dossier juridique complet de l'association avec les documents concernant le projet.

Les pièces constituant le dossier de candidature sont à télécharger sur le site internet du Ministère à l'adresse suivante : [www.travail.gov.ma](http://www.travail.gov.ma)

Rabat le :

**NB :**

- Tout dossier parvenu hors délai prévu sera écarté ;
- L'association ne doit pas présenter plus d'un projet au titre de cette année ;
- Pour plus d'informations veuillez contacter M. Essaid SOUKRATI (0661797405) ou M. Abdejjebbar ITRI (0661797210).